



# TOUTE LA VÉRITÉ SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES !

Si certains ont choisi de scier la branche sur laquelle nos collègues étaient assis, Alliance Police Nationale a préféré être à l'initiative d'un dispositif innovant et pérennisant les acquis !

En CTRPN Alliance obtient à partir du 1er janvier 2020 :

- La création d'un compte Historique sur lequel toutes les heures au dessus de 160 (ou 120 au choix du collègue) acquises avant cette date seront sanctuarisées.
- La création d'un compte actif où toutes les heures supplémentaires au dessus de 160, générées après cette date seront soit posées soit indemnisées.

**DANS TOUS LES CAS LES COLLEGUES POURRONT CHOISIR DE SE FAIRE INDEMNISER DES LA 1ERE HEURE.**

Le combat continue en CTM : Alliance Police Nationale exige :

- Une enveloppe budgétaire permettant de payer non seulement nos collègues partant à la retraite mais aussi tous les demandeurs quel que soit leur service d'affectation.
- Une indemnisation non forfaitaire mais basée sur l'indice comme le prévoient les textes de la fonction publique.

**AUCUNE HEURE DE TRAVAIL COMPTABILISÉE NE DOIT ÊTRE PERDUE !  
ALLIANCE POLICE NATIONALE EXIGE LE PAIEMENT INTÉGRAL DE CHAQUE  
HEURE AU TAUX HORAIRE CORRESPONDANT À LA GRILLE INDICIAIRE !**

